



Mobilisons-nous avec les psychologues le 10 juin, nous sommes toutes concerné·es !



Dans la foulée de plusieurs rapports (IGAS et Cour des Comptes), un arrêté paraît en mars 2021 qui vise à régir les conditions d'exercice des psychologues, et une loi pour instaurer un Ordre professionnel est dans les tuyaux. Les syndicats, associations, collèges de psychologues n'étaient ni informés ni inclus dans l'élaboration de ces texte et projet. Ainsi ils s'opposent à cet arrêté et à cet ordre professionnel, et appellent à une réaction.

Les psychologues des services somatiques attaquée·es et précarisé·es, c'est moins de soutien aux patient·es, aux familles et aussi aux équipes soignantes. En gériatrie, en génétique, en soins palliatifs...

Les psychologues attaquée·es et précarisé·es en psychiatrie, c'est moins de réflexion et d'écoute, c'est la qualité des soins qui est affectée.

Les psychologues du secteur médico-social précarisé·es, c'est plus de souffrance au travail pour les travailleurs sociaux. Ce sont des enfants, des adolescents moins bien accompagnés.

Les psychologues scolaires attaquée·es, ce sont des élèves et les familles moins bien soutenus, moins bien orientés.

Le développement des téléconsultations, des plateformes de diagnostic et d'orientation, c'est plus d'exclusion pour les personnes les plus pauvres (selon les critères appliqués, la France compte entre 5 et 10 millions de personnes dites « pauvres »). C'est le triage et l'exclusion. La marchandisation des souffrances.

Les psychologues soumis à un Ordre, c'est moins d'autonomie professionnelle, moins de "cousu main" et de "sur mesure" pour les personnes en souffrance psychique. C'est plus de normalisation.

En 2021 un Ordre des psychologues ? Et ensuite ? Quel régime de contrôle pour les autres métiers du soin ou du social ?

Nous disons non à l'autoritarisme, oui à la consultation, au respect des professionnel·les et des usager·es.

Non à l'uberisation des métiers, oui aux embauches massives sur des statuts pérennes, correctement rémunérés, dans le sanitaire, le médico-social et à l'Education Nationale, oui à la formation.

Oui à la justice sociale !

Le jeudi 10 juin, à 13h30 à Paris, devant le ministère de la Santé et en régions devant les Préfectures ou les ARS

(Puis à l'occasion des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale, prévues fin juin ou début juillet)